



***Atelier Politique: le Centre interfédéral pour l'égalité des chances en tant que mécanisme indépendant chargé du suivi de l'application de la Convention des Nations Unies relatives aux droits des personnes handicapées***

« Vivre sa vie: un droit fondamental! Un droit respecté? »

Namur, 26 mars 2015

# Centre interfédéral pour l'égalité des chances

- Service public autonome
- Interfédéral depuis 2014
- Organe de l'égalité (directive européenne 2000/43)
- Ré-accrédité en 2010 comme Institution Nationale des Droits de l'Homme (statut B) pour la Belgique par le Sous-Comité d'Accréditation des Nations Unies.

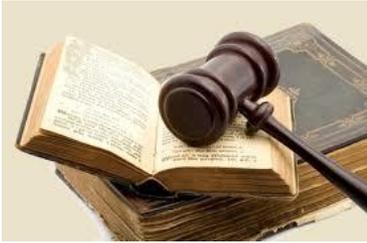




## Compétences du Centre en matière de handicap (suite)

- **Depuis 2011:** désigné par l'Etat belge, les Régions et les Communautés comme mécanisme indépendant chargé du suivi de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (art.33.2)





# Cadre légal du Centre en matière de handicap

Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées

Directive européenne 2000/78 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail

Loi fédérale du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination

Décrets, ordonnances régionales et communautaires tendant à lutter contre certaines formes de discrimination

# Les métiers du Centre

## 1. Le traitement des signalements

PROTECTION



## 2. Formation – Information – Sensibilisation

PROMOTION



## 3. Avis et recommandations

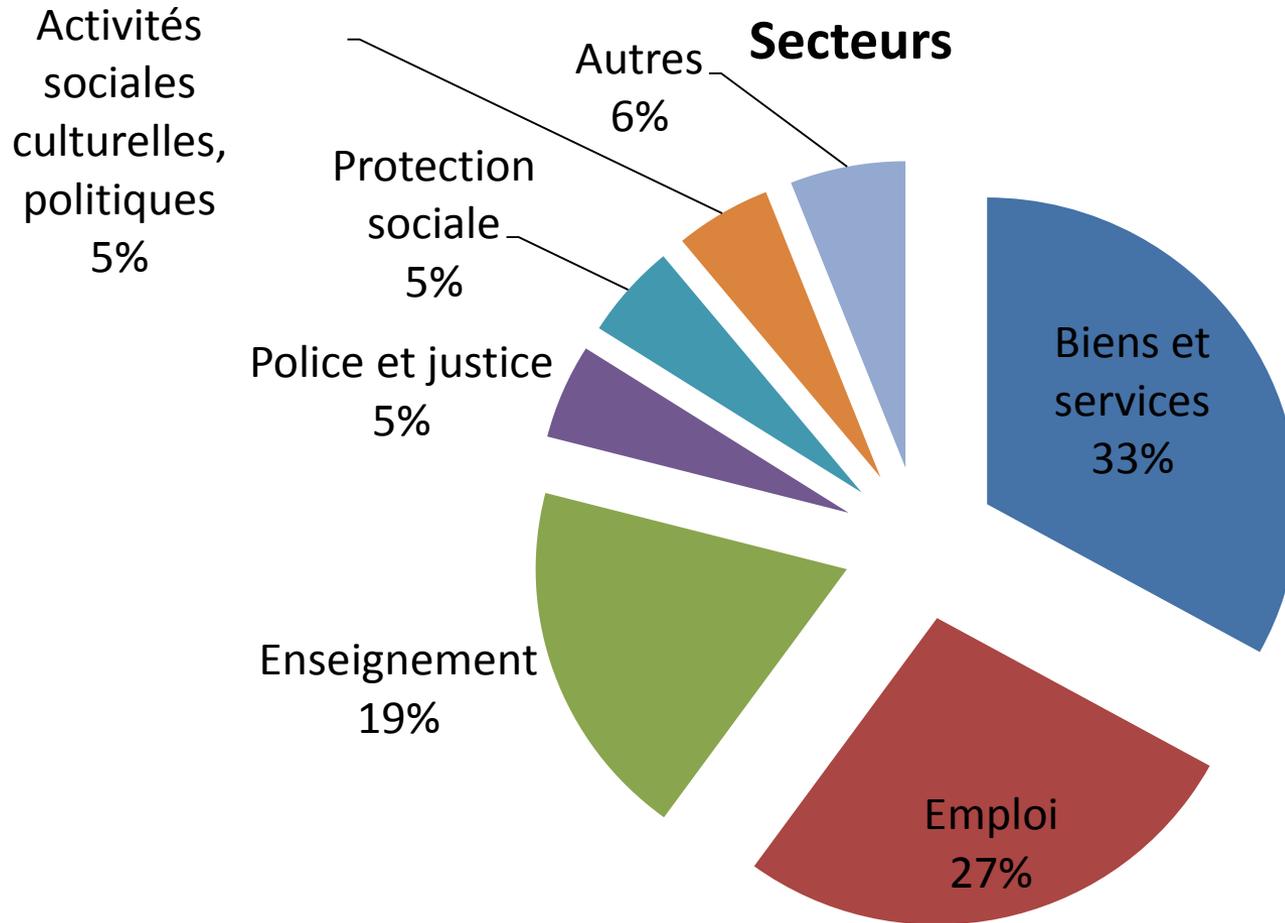
MONITORING



# Métier 1: traitement des signalements

- Accueil des victimes
  - Téléphone, courrier postal, e-mail, sms
  - Permanences, rdv
  - Points de contact locaux
- 4.627 signalements et 1.670 dossiers traités en 2014
- Avis, conseils juridiques
- Conciliations
- Traitement structurel
- Dossiers en justice

Centre interfédéral pour l'égalité des chances  
**Dossiers Handicap**



# Dossiers individuels liés à l'article 19?

- Accessibilité des bâtiments , des transports, de l'information
- Défauts ou refus d'aménagements raisonnables dans tous secteurs (emploi, enseignement, services généraux)
- Accessibilité logement, refus d'aménagements

# Signalements sous-représentés

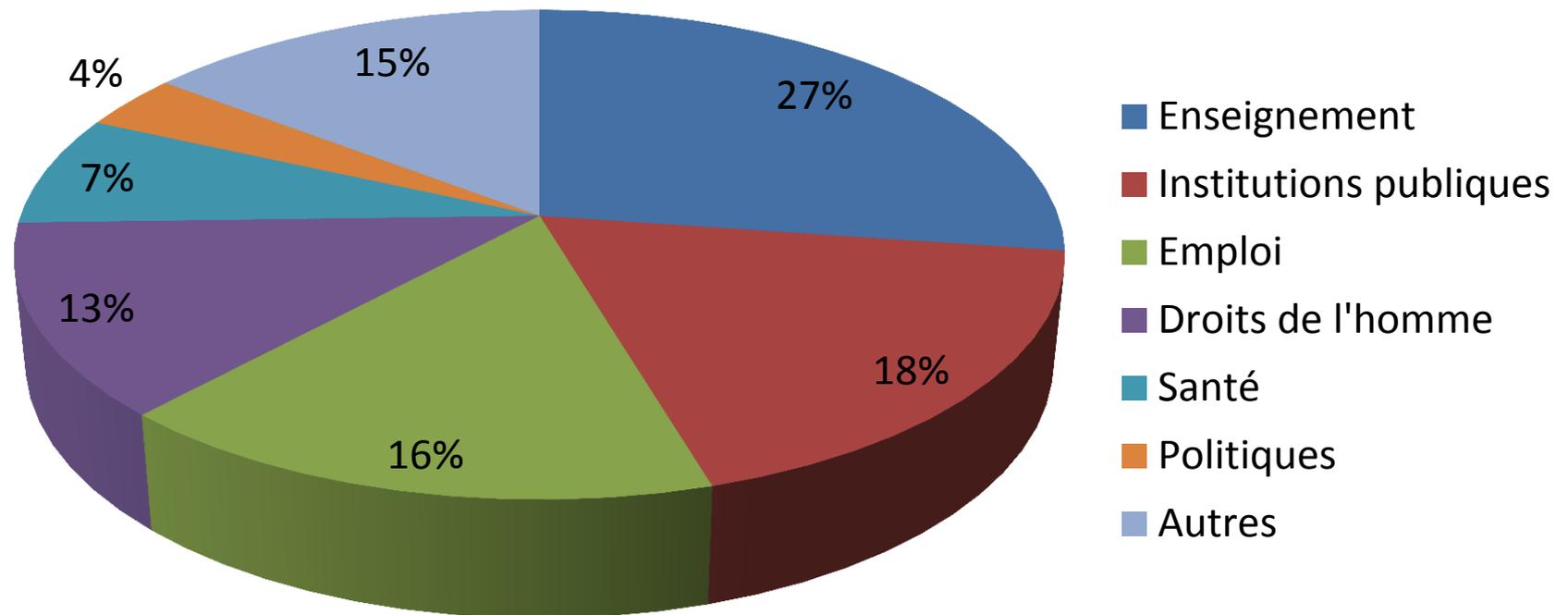
- Sous-représentation de certaines situations
- -> nécessité de construire de nouveaux réseaux, de nouvelles méthodes d'approche et de communication
- -> collaboration avec d'autres mécanismes de plaintes (droits du patient, médiateur, DGDE, inspections, ...)
- -> recommandation pour la création et/ou le renforcement de ces mécanismes

# Métier 2: Information – Sensibilisation - Formation



# Actions de formation/sensibilisation années 2013-2014 (n=54)

## Publics atteints



Nombre total de participants= 3267

Hors actions généralistes du Centre

# Métier 3 : quelques recommandations du Centre en matière de handicap

- Offre d'interprétation en langue des signes
- Accès au logement social des personnes handicapées
- Assurances pour les personnes avec un handicap ou une maladie chronique (cf assurance solde restant dû pour prêt hypothécaire)
- Soins infirmiers
- Reclassement professionnel et aménagements raisonnables
- Accessibilité et assistance dans les transports publics (STIB, TEC, SNCB)



À consulter ou télécharger sur le site du Centre [www.diversite.be](http://www.diversite.be) (rubriques « Avis et recommandations », filtre « handicap »).



# Rapport parallèle du Centre

- Réclamation collective auprès du Comité des Droits sociaux (décision du 26 mars 2013): listes d'attente, manque de données chiffrées
- Désinstitutionalisation: pas de vision globale, pas de plan diversification insuffisante de l'offre de mesures de soutien et de libre choix
- BAP: listes d'attente en Flandre, peu développé en Wallonie et à Bruxelles
- Accessibilité des services et infrastructures de soutien au logement: peu développé

# Suivi du processus d'évaluation

- Consultation des personnes handicapées (2013-2014)



- Axes stratégiques du Centre: participation, liberté et pouvoir de décision, support



- Les 3 métiers du Centre



- Monitoring



# Contacts

## **Centre interfédéral pour l'égalité des chances**

Rue Royale 138 à 1000 Bruxelles

Tél. 00 32 2 212.30.00

Fax. 00 32 2 212.30.30

Ligne verte : **0800/12800**

Courriel: [epost@cntr.be](mailto:epost@cntr.be)

Site internet: [www.diversite.be](http://www.diversite.be)

Véronique Ghesquière

Service Handicap/ConventionONU

[veronique.ghesquiere@cntr.be](mailto:veronique.ghesquiere@cntr.be)

Tél: 0032 2 212.31.46

# Observations du Comité CRPD

- **Autonomie de vie et inclusion dans la société (art. 19)**
- Le Comité note avec inquiétude que l'État partie a un fort taux d'orientation des personnes handicapées vers des soins en établissement et qu'il n'y a pas de plans pour la désinstitutionalisation. Il note aussi qu'il n'y a pas assez d'information sur les possibilités de continuer à vivre au sein de la société et dans la communauté, les soins en établissement étant trop souvent considérés comme la seule solution durable. De plus, les personnes ont très peu de choix pour une autonomie de vie étant donné le manque d'investissement et l'insuffisance des services d'assistance personnelle. Le Comité est préoccupé par la politique d'autorisation des institutions pour accueillir les personnes handicapées françaises, en particulier les enfants handicapés, sur le territoire de l'Etat partie, et l'insuffisance de leur supervision.

# Recommandations du Comité

- Le Comité recommande à l'État partie d'œuvrer pour une **politique de désinstitutionalisation en réduisant les investissements dans l'infrastructure collective et en favorisant les choix personnels**. Le Comité prie instamment l'État partie de mettre en place **un plan d'action du handicap** à tous les niveaux de l'Etat qui garantisse **l'accès aux services de vie autonome** pour les personnes handicapées afin qu'elles puissent vivre dans la communauté. Ce plan doit **faire disparaître les listes d'attente** existantes, et veiller à ce que les personnes handicapées aient **accès à des ressources financières suffisantes** et à ce que **les communautés soient accessibles** aux personnes handicapées.